
séance

du conseil municipal

Séance du : 23 juin 2015
A 20 heure(s)
25 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. CASAGRANDA, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CAEILLETE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. LEGRAND (parti en cours de séance pour raisons professionnelles, procuration de vote donnée à Mme CABALLE), M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. TERRIER, M. BEBING, M. MEIGNEL et Mme GLOGOWSKI.

Etaient absents excusés : M. CICCONE (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), Mme ADAMCZYK (qui a donné procuration de vote à Mme DEBRAS), M. ZAROOUR (qui a donné procuration de vote à M. LACK), Mme BOUZIANE (qui a donné procuration de vote à Mme SARTOR), M. CERF (qui a donné procuration de vote à M. CASAGRANDA), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. BEBING), M. CARRELLI (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL) et Mme LEDERMANN (qui a donné procuration de vote à Mme GLOGOWSKI).

Etait absent sans excuse : Néant.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

Assistaient en outre à la séance : M. PECHEUX, Directeur Général des Services, et M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet.

SOMMAIRE

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....	4
1 / Affaires financières.....	4
1.1 / Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2015.....	4
1.2 / Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2015 – Répartition "dérogatoire libre"	8
1.3 / Fixation des tarifs communaux de la Médiathèque et du Conservatoire à compter du 1er septembre 2015.....	9
1.4 / Frais de scolarisation concernant les enfants ne résidant pas à Maizières-lès-Metz.....	10
2 / Affaire de personnel.....	10
2.1 / Création et suppression de postes.....	10
3 / Affaires foncières et domaniales.....	11
3.1 / Cession d'une parcelle communale à la Communauté de Communes "Rives de Moselle" en vue d'y ériger une Maison de Santé Pluridisciplinaire.....	11
3.2 / Déclassement du domaine public d'une parcelle communale et aliénation de celle-ci au profit de Mme Audrey BAZILLE.....	11
4 / Affaires urbanistiques et environnementales.....	12
4.1 / Avis du Conseil Municipal concernant le projet d'exploitation présenté par la Société ORTEC Générale de Dépollution d'une plateforme de traitement biologique et de valorisation de terres polluées sur le territoire de la Commune de Talange.....	12
4.2 / Convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de Communes "Rives de Moselle" et la Commune de Maizières-lès-Metz.....	12

4.3 / Dénomination de la place de stationnement située Grand'Rue.....	13
5 / Affaire concernant les travaux	13
5.1 / Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Maizières-lès-Metz ; convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de voirie et de défense incendie	13
6 / Affaire concernant les marchés publics.....	14
6.1 / Politique locale du retour vers l'emploi ; convention proposée par l'Association ELIPS.....	14
III) QUESTION ORALE.....	14
III.1 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la Police Municipale.....	14
IV) INFORMATIONS.....	15

❖❖❖❖❖❖❖❖

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et propose à l'Assemblée d'adopter le compte-rendu de la réunion 26 mai dernier ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit avec la lecture de l'ordre du jour et indique qu'il souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1.4 / Frais de scolarisation concernant les enfants ne résidant pas à Maizières-lès-Metz,
- 4.3 / Dénomination de la place de stationnement située Grand'Rue.

Ceux-ci rajoutés, le Maire donne ensuite la possibilité aux Conseillers Municipaux de poser une question orale en fin de séance.

Ainsi, M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la Police Municipale.

Aucune autre question n'étant émise, le Maire propose à Mme Mireille FORFERT, Conseillère Municipale, de donner lecture du premier point relatif aux affaires financières.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Affaires financières -

1.1 / Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2015 -

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 visant notamment à améliorer la dimension patrimoniale des comptes des Collectivités Locales,

VU les circulaires interministérielles n° NOR/FPP/A/96/10112/C du 31 décembre 1996, n° NOR/INT/B/97/00186/C du 7 novembre 1997, n° NOR/ECO/R/98/06020/C du 31 décembre 1998 et NOR/INT/B/00/0002/C du 22 décembre 1999 relatives aux travaux de recensement des immobilisations et d'ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2007 fixant le seuil des biens de faible valeur amortissables sur un an à 500 €,

CONSIDERANT que les biens détaillés au tableau figurant ci-dessous sont totalement amortis au 31 décembre 2014,

Compte	N° Inventaire	Désignation des biens	Année Entrée	Valeur d'Acquisition (en €)	Valeur Nette Comptable (en €)
2051	4119	LICENCES DRAGON PDF MICROSOFT DIRECTION GENERALE	2013	484.65	0.00
2051	4143	LICENCE ANTIVIRUS SERVICES COMMUNS MAIRIE	2013	107.64	0.00
2051	4159	FICHIERS LANGAGIER ET MATH ECOLE MAT BRIEUX	2013	188.00	0.00
2051	4259	LICENCE LOGICIEL OFFICE 2013 ECOLE MAT PASTEUR	2013	139.99	0.00
2051	4293	LOGICIEL MICROSOFT OFFICE ECOLE ELEM PASTEUR	2013	139.00	0.00
2051	4296	LICENCE DRAGON NATURALLY ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	2013	76.54	0.00
COMPTE = 2051, CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES				1 135.82	0.00

Compte	N° Inventaire	Désignation des biens	Année Entrée	Valeur d'Acquisition (en €)	Valeur Nette Comptable (en €)
2132	2322	TRAVAUX CHAUFFAGE IMMEUBLE 7 RUE BONNEGARDE	2007	339.40	0.00
2132	3653	TRAVAUX CHAUFFAGE IMMEUBLE 7 RUE HENRI BONNEGARDE	2011	266.13	
COMPTÉ = 2132, IMMEUBLES DE RAPPORT				605.53	0.00
21578	4311	FOURREAUX FIXES SIGNALISATION ROUTIERE	2013	487.97	0.00
COMPTÉ = 21578, AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIE				487.97	0.00
2183	4138	MATERIEL MONTAGE INFORMATIQUE SERVICES COMMUNS	2013	138.35	0.00
2183	4155	ORDINATEUR SERVICE TECHNIQUE	2013	500.00	0.00
2183	4184	ORDINATEUR LENOVO ECOLE ELEM VICTOR HUGO	2013	488.90	0.00
2183	4185	EQUIPEMENT WIFI ET ANTENNE TOUTES ECOLES	2013	351.50	0.00
2183	4197	LECTEUR DVD ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2013	98.90	0.00
2183	4218	ORDINATEUR PRO 01 ECOLE MATERNELLE BRIEUX	2013	450.78	0.00
2183	4219	EQUIPEMENT WIFI POINT ACCES ANTENNE TOUTES ECOLES	2013	298.61	0.00
2183	4241	RAM CARTE MERE PROCESSEUR SERVICES COMMUNS MAIRIE	2013	395.10	0.00
2183	4243	TELEPHONE SANS FIL ESPACE RENCONTRE	2013	124.97	0.00
2183	4255	ORDINATEUR ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	2013	399.00	0.00
2183	4272	TELEPHONE REPONDEUR RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	2013	59.99	0.00
2183	4290	ORDINATEUR ASUS ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	2013	499.00	0.00
2183	4322	MATERIEL INFORMATIQUE PENTIUM ADMINISTRATION	2013	499.60	0.00
COMPTÉ = 2183, MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE				4 304.70	0.00
2184	1346	FAUTEUILS SERVICE FINANCIER	2004	275.08	0.00
2184	1348	MEUBLE BIBLIOTHEQUE ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	2004	47.88	0.00
2184	1349	MEUBLE BIBLIOTHEQUE ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	2004	258.99	0.00
2184	1350	MEUBLE BIBLIOTHEQUE ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	2004	259.01	0.00
2184	1356	ARMOIRE ET CHAISES ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	2004	241.25	0.00
2184	1357	ARMOIRE ET CHAISES ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	2004	336.51	0.00
2184	1358	ARMOIRE ET CHAISES ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	2004	261.70	0.00
2184	1359	ARMOIRE ET CHAISES ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	2004	247.60	0.00
2184	1360	MEUBLE INFORMATIQUE ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	2004	197.34	0.00
2184	1362	FAUTEUIL CUIR DIRECTION GENERALE	2004	459.86	0.00
2184	1363	TABLEAU NOIR ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2004	409.26	0.00
2184	1364	CHAISES ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	2004	123.79	0.00
2184	1365	CHAISES ET TABLEAU ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	2004	328.35	0.00
2184	1368	BAC A ALBUMS ET BD ANIMATION PERISCOLAIRE	2004	215.88	0.00
2184	1369	BAC A ALBUMS ANIMATION PERISCOLAIRE	2004	128.75	0.00
2184	1370	CHAISES ET TABLEAU ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	2004	247.60	0.00
2184	1371	3 CHAISES SERVICE RESSOURCES HUMAINES	2004	215.28	0.00
2184	1372	2 FAUTEUILS POLICE MUNICIPALE	2004	192.56	0.00
2184	1373	2 FAUTEUILS SERVICE ETAT CIVIL	2004	192.55	0.00
2184	1374	TRI-BANCS ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2004	276.00	0.00
2184	1375	CHAISES ET TABLEAU ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	2004	146.75	0.00
2184	1377	BUREAU ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	2004	300.00	0.00
2184	1378	SIEGE ONDULO ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2004	211.69	0.00
2184	1382	TABLES TRAPEZE ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2004	332.55	0.00

Compte	N° Inventaire	Désignation des biens	Année Entrée	Valeur d'Acquisition (en €)	Valeur Nette Comptable (en €)
2184	1383	MEUBLE TV ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	2004	115.00	0.00
2184	1384	BIBLIOTHEQUE ECOLE MATERNELLE BRIEUX	2004	139.00	0.00
2184	1388	TABLES - CAISSONS SERVICE COMMUNICATION	2004	301.00	0.00
2184	1389	MEUBLE A ROULETTES ECOLE MATERNELLE BRIEUX	2004	189.00	0.00
2184	1390	TABLE ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	2004	248.77	0.00
2184	1392	CHAISES ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2004	191.60	0.00
2184	4129	BANCS EN HETRE ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	2013	495.99	0.00
2184	4161	TABLE DE PROJECTION ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	2013	197.34	0.00
2184	4181	6 CHAISES ET TABLE OCTOGONALE ECOLE MAT PASTEUR	2013	280.03	0.00
2184	4182	ARMOIRE PORTES BATTANTES ECOLE MAT LES ECARTS	2013	459.65	0.00
2184	4183	TRIEUR SEPARATEUR 30 CASES ECOLE ELEM BRIEUX	2013	401.26	0.00
2184	4192	MEUBLE AVEC BLOC TIROIRS ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	184.91	0.00
2184	4193	ARMOIRE ECOLE MATERNELLE BRIEUX	2013	322.97	0.00
2184	4194	COUCHETTES ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2013	148.16	0.00
2184	4216	MEUBLE DE CUISINE ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2013	79.00	0.00
2184	4217	ARMOIRE GRISE 12 TIROIRS ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	181.00	0.00
2184	4222	DESSERTER MOBILE ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	149.14	0.00
2184	4223	CHAISE COQUE BOIS ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	2013	113.30	0.00
2184	4233	SIEGE PIVOTANT DEVELOPPEMENT DURABLE MAIRIE	2013	477.30	0.00
2184	4235	2 SIEGES OPERATEUR SERVICE INFORMATIQUE	2013	477.30	0.00
2184	4237	4 CHAISES PLIANTES EN BOIS CCAS	2013	280.58	0.00
2184	4240	FAUTEUIL ARO PISCINE MUNICIPALE	2013	441.71	0.00
2184	4248	CHAUFFEUSE BLEUE ECOLE MATERNELLE VAL MAIDERA	2013	340.00	0.00
2184	4249	BAC A LIVRES 3 CASES ECOLE MATERNELLE VAL MAIDERA	2013	199.00	0.00
2184	4250	BANQUETTE VERTE ECOLE MATERNELLE VAL MAIDERA	2013	185.00	0.00
2184	4251	BANQUETTE JAUNE ECOLE MATERNELLE VAL MAIDERA	2013	370.00	0.00
2184	4252	MEUBLE 30 CASES ECOLE MATERNELLE BRIEUX	2013	388.00	0.00
2184	4253	TABLE OVALE ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	2013	103.47	0.00
2184	4256	ARMOIRE A RIDEAUX ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2013	344.50	0.00
2184	4257	2 MEUBLES BACS A LIVRES ECOLE MATERNELLE ECARTS	2013	442.50	0.00
2184	4258	MEUBLE COULEUR 9 BACS ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	2013	229.00	0.00
2184	4274	TABLE VIDEOPROJECTEUR ECOLE ELEM VICTOR HUGO	2013	218.82	0.00
2184	4279	TABLE INFORMATIQUE ECOLE MATERNELLE BRIEUX	2013	372.91	0.00
2184	4280	BANQUETTE PARME ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	2013	230.00	0.00
2184	4282	2 TABLES CHLOE ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2013	496.08	0.00
2184	4284	3 CHAISES COQUE ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	2013	339.89	0.00
2184	4286	4 SIEGES ARIOSO ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	445.73	0.00
2184	4287	MEUBLE JAUNE 32 CASES ECOLE MAT CLAIR MATIN	2013	447.17	0.00
2184	4288	COMPTOIR 2 COLONNES ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	356.00	0.00
2184	4289	2 CHAISES ARIOSO ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	222.86	0.00
2184	4302	ARMOIRE PORTES BATTANTES ECOLE MATERNELLE ECARTS	2013	321.76	0.00
2184	4303	2 BANCS ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	2013	485.67	0.00
2184	4304	4 CHAISES T6 ECOLE MATERNELLE BRIEUX	2013	182.16	0.00

Compte	N° Inventaire	Désignation des biens	Année Entrée	Valeur d'Acquisition (en €)	Valeur Nette Comptable (en €)
2184	4305	TABLEAU MURAL BLANC ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	177.95	0.00
2184	4320	GALETTES MULTICOLORES ECOLE MATERNELLE VAL MAIDERA	2013	169.00	0.00
2184	4321	TABLE CHLOE ECCLÉ MATERNELLE VAL MAIDERA	2013	211.22	0.00
2184	4324	CHAISES ET TABLES ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	2013	428.00	0.00
2188	4124	ASPIRATEUR TASKI VENTO ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2013	172.22	0.00
COMPTE = 2184, MOBILIER				19486,93	0
2188	4126	JEUX MULTI-TUNNELS ECOLE MATERNELLE BRIEUX	2013	310.00	0.00
2188	4128	APPAREIL PHOTO CANON SERVICE AUDIO	2013	468.90	0.00
2188	4139	ASPIRATEUR A EAU 20WDP PERISCOLAIRE DE LATTRE	2013	170.79	0.00
2188	4140	ASPIRATEUR A EAU 20WDP PERISCOLAIRE DANY MATHIEU	2013	170.79	0.00
2188	4141	PARCOURS DE MOTRICITE ET CHASUBLE MAT CLAIR MATIN	2013	495.40	0.00
2188	4144	POMPE A EAU PISCINE MUNICIPALE	2013	485.93	0.00
2188	4150	APPAREIL CDS YAMAHA ECOLE DE MUSIQUE	2013	368.90	0.00
2188	4153	VIDEOPROJECTEUR EPSON ECOLE ELEM VICTOR HUGO	2013	381.52	0.00
2188	4160	CASQUE AUDIO ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	2013	46.14	0.00
2188	4166	POUBELLE PARC BRIEUX	2013	394.68	0.00
2188	4168	BETONNIERE ELECTRIQUE LESCHIA ATELIER MUNICIPAL	2013	430.00	0.00
2188	4170	COFFRETS DE JEUX ECOLE MATERNELLE PREDELES	2013	499.50	0.00
2188	4173	CORBEILLE VAL MAIDERA	2013	299.00	0.00
2188	4177	REFRIGERATEUR TOP MEDIATHEQUE	2013	249.00	0.00
2188	4178	CORBEILLE PARC BRIEUX	2013	299.00	0.00
2188	4179	ASPIRATEUR VENTO TOUS BATIMENTS SERVICES COMMUNS	2013	346.24	0.00
2188	4180	TABLEAU ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	398.60	0.00
2188	4191	TABLEAU PAPER BOARD ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	98.11	0.00
2188	4198	CHARIOT DE SERVICE CENTRE MULTIACCUEIL	2013	222.46	0.00
2188	4199	FRITEUSE ELECTRIQUE GAFHC42 PERISCOLAIRE TRAM	2013	215.27	0.00
2188	4203	BALLON D'EAU CHAUDE ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	2013	270.70	0.00
2188	4205	CHAINE MICRO IMPRIMANTE ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2013	179.00	0.00
2188	4210	BALLON EAU CHAUDE ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	2013	373.20	0.00
2188	4211	CHAUFFE-EAU ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	2013	275.74	0.00
2188	4213	TABLEAU ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	352.38	0.00
2188	4214	TRICYCLE ECOLE MATERNELLE BRIEUX	2013	499.50	0.00
2188	4221	TABLEAU PAPER BOARD ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	2013	91.05	0.00
2188	4226	CENDRIERS MURAUX BATIMENT DE LATTRE	2013	126.78	0.00
2188	4227	CENDRIERS MURAUX BATIMENT DANY MATHIEU	2013	190.16	0.00
2188	4230	MATERIAUX JARDIN PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE D. MATHIEU	2013	299.65	0.00
2188	4231	TELEPHONE SANS FIL PERISCOLAIRE DE LATTRE	2013	149.00	0.00
2188	4246	APPAREIL PHOTO ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2013	77.88	0.00
2188	4247	TRICYCLE NATHAN ECOLE MATERNELLE PASTEUR	2013	143.00	0.00
2188	4264	PETITS INSTRUMENTS DE MUSIQUE MEDIATHEQUE	2013	308.88	0.00
2188	4269	PANNEAUX CLAUSTRAS IRIS PERISCOLAIRE DE LATTRE	2013	303.33	0.00
2188	4275	FOUR ELECTRIQUE ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	2013	79.99	0.00
2188	4276	TABLEAU MOBILE ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	2013	352.75	0.00

Compte	N° inventaire	Désignation des biens	Année Entrée	Valeur d'Acquisition (en €)	Valeur Nette Comptable (en €)
2188	4277	VIDEOPROJECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	2013	381.52	0.00
2188	4301	2 TELEPHONES DECT GIGASET ECOLE MATERNELLE BRIEUX	2013	146.93	0.00
2188	4318	KIT ENTRAINEMENT 3 JALONS STADE CAMILLE MATHIEU	2013	373.70	0.00
COMPTES = 2188, AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				11 497.59	0.00
TOTAL GÉNÉRAL				37 518.54	0.00

VALIDE l'état de sortie de l'actif des immobilisations mentionnées dans ledit tableau en précisant que ces biens restent la propriété de la Ville jusqu'à leur vente ou leur mise à la réforme,

AUTORISE la sortie comptable de l'actif des biens de faible valeur, pour un montant global de 37 518,54 €, inscrits à l'inventaire des années 2004 à 2013,

AUTORISE les ajustements comptables nécessaires, comme suit :

ANNEES	COMPTES						TOTAL
	2051 Concessions et droits similaires	2132 Immeubles de rapport	21578 Autres matériels et outillages de voirie	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	2184 Mobilier	2188 Autres immobilisations corporelles	
2004					7 090.60		7 090.60
2007		339.40					339.40
2011		266.13					266.13
2013	1 135.82		487.97	4 304.70	12 396.33	11 497.59	29 822.41
TOTAL	1 135.82	605.53	487.97	4 304.70	19 486.93	11 497.59	37 518.54

1.2 / Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2015 – Répartition "dérogatoire libre" -

La répartition "dérogatoire libre" du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est soumise au vote de l'Assemblée par Mme Christine CABALLE, Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU les articles L. 2336-3 et L. 2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

VU la délibération de la Communauté de Communes "Rives de Moselle", en date du 26 mars 2015, portant sur le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2015,

ADOpte, au titre de l'année 2015, le mode de répartition "dérogatoire libre" du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour moitié à la charge de la Communauté de Communes "Rives de Moselle" et pour l'autre moitié à la charge de l'ensemble des Communes membres (au prorata de la répartition du droit commun pour ces mêmes Communes membres).

1.3 / Fixation des tarifs communaux de la Médiathèque et du Conservatoire à compter du 1er septembre 2015 -

Les tarifs communaux de la Médiathèque et du Conservatoire sont proposés au vote des Conseillers Municipaux par M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, pour une application à compter du 1er septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2012,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2014,

DECIDE de fixer, à compter du 1er septembre 2015, les nouveaux tarifs pour la Médiathèque et le Conservatoire comme suit,

MEDIATHEQUE		
Adhérents	Catégories de tarifs	Tarifs au 1er septembre 2015
Livres + Multimédia	Tarif normal Communauté de Communes	11,00 €
	Tarif réduit Communauté de Communes	5,50 €
	Tarif normal hors Communauté de Communes	22,00 €
	Tarif réduit hors Communauté de Communes	11,00 €
Livres	Tarif normal Communauté de Communes	5,50 €
	Tarif réduit Communauté de Communes	2,75 €
	Tarif normal hors Communauté de Communes	11,00 €
	Tarif réduit hors Communauté de Communes	5,50 €
Jusqu'à 17 ans	Inscription et emprunts tous types de documents	gratuit
Associations / Ecoles	Maizières-lès-Metz	gratuit
	Communauté de Communes	22,00 €
	Hors Communauté de Communes	45,00 €
Tout public	Délivrance de la carte d'adhérent	1,60 €
	Remplacement de la carte d'adhérent égarée	1,60 €
	Photocopie noir et blanc	0,20 €
	Impression PC	0,20 €

■ Carte collectivité : les associations, services de la Ville, écoles, assistantes maternelles et le collège de Maizières-lès-Metz peuvent bénéficier de la carte collectivité gratuitement.

■ Adhérents tarif réduit : étudiants, personnes en recherche d'emploi, personnes handicapées et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

CONSERVATOIRE							
Ateliers	Tarifs 2013	Tarifs au 1er septembre 2015					
		Maizières-lès-Metz			Instruments adultes	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communauté
		Cursus élèves					
		Plein tarif	Demi tarif				
Eveil musical	72,50 €	75,00 €	37,50 €	-	110,00 €	110,00 €	
Cuivres	112,00 €	150,00 €	75,00 €	250,00 €	350,00 €	450,00 €	
Instruments à bois / Chant / Percussions	149,00 €						
Piano et cordes	221,00 €	200,00 €	100,00 €	300,00 €	350,00 €	450,00 €	

■ Cursus élèves : enfants de la maternelle à la terminale + étudiants

■ Maizières-lès-Metz : demi-tarif à partir du 2ème enfant

■ Les choristes (prélude) et les musiciens (harmonie) : demi-tarif cursus élèves pour l'étude d'un instrument ou chant, plein tarif si choix de 2ème pratique vocale ou instrumentale

■ Les enfants du personnel municipal : tarif Maizières-lès-metz

■ Les demandeurs d'emploi de Maizières-lès-Metz bénéficient du tarif cursus élèves

■ Gratuité sur le prêt d'un instrument aux élèves déjà musiciens à l'Harmonie Municipale.

■ Gratuité de la formation instrumentale pour les mineurs maiziérois qui sont déjà membres de l'Harmonie Municipale.

■ Toute inscription est entendue pour l'année scolaire complète et que la démission en cours d'année ne permettra ni suspension, ni réduction de la participation financière qui restera due pour l'année entière.

1.4 / Frais de scolarisation concernant les enfants ne résidant pas à Maizières-lès-Metz -

Mme Annette RIBLET, Conseillère Municipale, est ensuite invitée à donner lecture du point relatif aux frais de scolarisation concernant les enfants ne résidant pas dans la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2007 instaurant, à titre de réciprocité, une contribution financière pour tout enfant scolarisé à Maizières-lès-Metz, mais n'y habitant pas,

VU les contributions financières exigées par diverses Communes pour la scolarisation des enfants originaires de Maizières-lès-Metz,

VU les dépenses de fonctionnement des établissements scolaires de la Commune, constatées au Compte Administratif 2014,

DECIDE d'appliquer une contribution pour frais de scolarisation, à titre de réciprocité, d'un montant de 700 € pour la rentrée scolaire 2015-2016, pour tout enfant scolarisé à Maizières-lès-Metz, mais n'y habitant pas,

DECIDE d'exonérer du paiement de cette contribution financière fixée à 700 € les Communes accueillant dans leurs écoles gratuitement et sans aucune compensation financière, les enfants domiciliés à Maizières-lès-Metz.

2 / Affaire de personnel -

2.1 / Création et suppression de postes -

Le point relatif à la création et suppression de postes est abordé par Mme Malika THIROLOIX, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECIDE, à compter du 1er juillet 2015, de :

- la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe
- et la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe .

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au poste ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

3 / Affaires foncières et domaniales -

3.1 / Cession d'une parcelle communale à la Communauté de Communes "Rives de Moselle" en vue d'y ériger une Maison de Santé Pluridisciplinaire -

La cession d'une parcelle communale à la Communauté de Communes "Rives de Moselle" en vue d'y ériger une Maison de Santé Pluridisciplinaire est soumise au vote du Conseil Municipal par M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'avis de France Domaine du 30 avril 2015,

CONSIDERANT l'intérêt porté par la Communauté de Communes "Rives de Moselle" d'ériger une maison de santé pluridisciplinaire sur le ban de la Commune de Maizières-lès-Metz, parcelle cadastrée section 1 n° 321/95 d'une surface de 1 491 m²,

DECIDE le déclassement de la parcelle section 1 n° 321/95, d'une contenance de 1 491 m², du domaine public communal,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette cession,

DECIDE que cette transaction se fera au prix de 23 €/m² H.T., conformément à l'évaluation de France Domaine (en date du 30 avril 2015), soit un montant de 34 293 €HT,

DIT que les frais de rédaction de l'acte notarié ainsi que ceux d'établissement du procès-verbal d'arpentage correspondants, soit 1.140,24 € TTC seront à la charge de la Communauté de Communes "Rives de Moselle".

3.2 / Déclassement du domaine public d'une parcelle communale et aliénation de celle-ci au profit de Mme Audrey BAZILLE -

Sur invitation du Maire, M. Serge BARBIER, Conseiller Municipal, donne lecture du point relatif au déclassement du domaine public d'une parcelle communale et aliénation de celle-ci au profit de Mme Audrey BAZILLE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'avis de France Domaine du 21 octobre 2014,

CONSIDERANT la demande d'acquisition formulée par Mme Audrey BAZILLE, domiciliée 53, Rue Coluche à Maizières-lès-Metz,

DECLASSE du domaine public communal la parcelle cadastrée section B n° 2513 d'une surface de 58 m²,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la cession de cette parcelle au profit de Mme Audrey BAZILLE, domiciliée 53, Rue Coluche et voisine immédiate de ladite parcelle,

PRECISE que cette transaction se fera au prix de 2 175 € HT, conformément à l'évaluation de France Domaine, en date du 21 octobre 2014,

DIT que les frais de rédaction de l'acte notarié ainsi que ceux d'établissement du procès-verbal d'arpentage correspondants, soit 932,51 € TTC, seront à la charge de l'acquéreur.

4 / Affaires urbanistiques et environnementales -

4.1 / Avis du Conseil Municipal concernant le projet d'exploitation présenté par la Société ORTEC Générale de Dépollution d'une plateforme de traitement biologique et de valorisation de terres polluées sur le territoire de la Commune de Talange -

M. LEONARD reprend ensuite la parole afin de soumettre aux Conseillers Municipaux l'avis que doit rendre le Conseil Municipal sur le projet d'exploitation présenté par la Société ORTEC Générale de Dépollution d'une plateforme de traitement biologique et de valorisation de terres polluées sur le territoire de la Commune de Talange.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-DLP/BUPE-141 du 14 avril 2015,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 mai au 20 juin inclus relative à la demande d'autorisation d'exploiter une plateforme de traitement biologique et de valorisation des terres polluées par la Société ORTEC Générale de Dépollution sur le territoire de la Commune de Talange, Zone Industrielle du Port, Rue du Port,

CONSIDERANT que, conformément à la procédure édictée par le Code de l'Environnement, la Commune de Maizières-lès-Metz est appelée à émettre un avis sur ce dossier pendant la durée de l'enquête ou dans les 15 jours à l'issue de celle-ci,

EMET un avis favorable sur le projet de la Société ORTEC Générale de Dépollution d'exploiter une plateforme de traitement biologique et de valorisation des terres polluées sur le territoire de la Commune de Talange, Zone Industrielle du Port, Rue du Port.

4.2 / Convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de Communes "Rives de Moselle" et la Commune de Maizières-lès-Metz -

M. René CASAGRANDA, Conseiller Municipal, est sollicité par le Maire afin de donner lecture de la convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme à passer avec la Communauté de Communes "Rives de Moselle".

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU les articles L.422-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, relatifs à la compétence en matière des autorisations d'urbanisme,

VU l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme, en sa version modifiée à venir au 1^{er} juillet 2015, relatif au seuil maximum d'habitants permettant de disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat,

VU l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme, relatif à la délégation, par l'autorité compétente, des actes d'instruction

VU l'article L.52211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la création d'un service commun entre un EPCI et une ou plusieurs de ses communes membres,

CONSIDERANT le projet de convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,

DECIDE d'approuver le projet de convention avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle » pour la mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,

AUTORISE le Maire à signer la convention en annexe à passer avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle » pour définir, entre autres, le champ d'intervention du service mutualisé, les missions respectives de la Commune et du service nouvellement créé et les modalités d'organisation.

4.3 / Dénomination de la place de stationnement située Grand'Rue -

Le Maire propose ensuite au vote des Conseillers Municipaux la dénomination de la place de stationnement située Grand'Rue.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE d'attribuer le nom de Maurice DEMANGE, Maire de Maizières-lès-Metz de 1965 à 1995, à la place de stationnement située Grand'Rue et cadastrée section A n° 734.

5 / Affaire concernant les travaux -

5.1 / Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Maizières-lès-Metz ; convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de voirie et de défense incendie -

M. LEONARD reprend la parole afin d'évoquer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de voirie et de défense incendie à passer avec la Communauté de Communes "Rives de Moselle" concernant la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Maizières-lès-Metz.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

CONSIDERANT le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire,

ENTERINE la décision de confier à la Communauté de Communes "Rives de Moselle" la délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de voirie et de défense incendie concernant spécifiquement la Ville de Maizières-lès-Metz, dans le cadre de la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur notre territoire ;

VALIDE les termes de la convention idoine, proposée par "Rives de Moselle" et jointe en annexe,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette opération.

6 / Affaire concernant les marchés publics -

6.1 / Politique locale du retour vers l'emploi ; convention proposée par ELIPS -

Enfin, Mme Monique DEBRAS, Adjointe au Maire, soumet au vote de l'Assemblée le dernier point de cet ordre du jour, à savoir une convention proposée par l'Association ELIPS dans le cadre de la politique locale du retour vers l'emploi.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, notamment son article 5,

CONSIDÉRANT que la Commune de Maizières-lès-Metz, en tant que Collectivité Territoriale, se fixe comme impératif de promouvoir le développement durable, notamment le progrès social, dans ses politiques publiques,

APPROUVE les dispositions de la convention à passer entre la Commune de Maizières-lès-Metz et l'Association ELIPS, convention jointe en annexe,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

III) QUESTION ORALE -

III.1 / M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la Police Municipale -

M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la Police Municipale.

M. BEBING indique que des bruits insistants (M. BEBING utilise le terme de "bruits insistants" puisque ce sujet n'a été abordé dans aucune instance officielle où siège l'Opposition municipale) font état de l'armement de la Police Municipale. Il souhaite savoir si ces bruits sont fondés et de quel type d'armes il s'agirait. Il demande également si le Maire n'estime pas le sujet assez important pour en faire un débat en Conseil Municipal même s'il est vrai que ce domaine est placé sous l'entière responsabilité du premier magistrat.

Le Maire acquiesce sur le fait que ce sujet est du ressort exclusif de son autorité mais cela n'empêcherait pas un débat, a contrario de certains Maires de Communes voisines.

Il estime le sujet très important et ne souhaite pas voir ce point abordé à brûle-pourpoint en Conseil Municipal même s'il comprend la demande d'information de M. BEBING.

Il ajoute ensuite que la Municipalité décidera du calendrier de ce qu'elle aura éventuellement à annoncer et il invite donc M. BEBING à se référer à la position que tiendra la Majorité municipale le moment venu.

IV) INFORMATIONS -

Le Maire souhaite faire part de deux informations qu'il désire porter à la connaissance de l'Assemblée Municipale.

La première information concerne le service périscolaire qui disposera d'un véritable logiciel permettant toutes les formalités d'usage via Internet à la prochaine rentrée.

En effet, le logiciel de l'époque n'a jamais fonctionné et a été jugé inadapté aux besoins de la Ville. Il remercie le sérieux et l'implication du service concerné qui a trouvé un nouveau logiciel nécessitant de fait une dépense supplémentaire mais adapté à la demande des familles et pleinement opérationnel à la rentrée.

Sans transition, le Maire annonce avoir été élu, à l'unanimité, Président de l'Etablissement Public Foncier Lorraine, partenaire incontournable des Collectivités Territoriales sur le plan foncier.

M. TERRIER demande la parole afin de préciser que le service périscolaire dont il a été question dans la première information avait déjà choisi lui-même le premier logiciel dysfonctionnant.

Le Maire indique que le service en question a très clairement démontré que le logiciel précédent ne fonctionnait pas. Il n'a pas été aisé de trouver un logiciel répondant aux besoins. Il indique que parfois, il est conseillé de ne pas faire d'annonce trop en amont afin d'éprouver le matériel pour en démontrer sa pertinence.

M. MEIGNEL se réjouit du paiement en ligne des prestations périscolaires puisque c'était une démarche entreprise par l'Opposition Municipale.

Il rappelle, tout comme M. TERRIER, que les responsables avaient choisi un logiciel qui n'avait pas donné satisfaction et effectivement, confrontés aux demandes et à l'impossibilité de la Société de finaliser l'opération, ils ont opté pour la changement de logiciel ce qui était une solution attendue avec impatience par tout le monde.

Il rappelle que ce choix avait été décidé dès 2013 puisque ces opérations avaient été lancées à cette période en même temps que les opérations assez lourdes à mener entre le Service Financier et la Trésorerie. Malheureusement, le logiciel des inscriptions périscolaires a dysfonctionné, il était donc impératif de procéder à son changement. Il était urgent de répondre à cette demande et l'Opposition Municipale s'en réjouit car elle était à l'initiative de cette volonté.

Le Maire cède ensuite la parole à M. LEONARD qui, au titre de toute l'équipe municipale majoritaire, le félicite pour sa nomination à l'EPFL.

Mme Malika THIROLOIX souhaite rebondir sur le logiciel périscolaire étant donné qu'elle a travaillé de concert avec les services afin que le logiciel soit en fonction à la rentrée.

Elle indique que le logiciel précédent n'a pas été mis en place car celui-ci ne convenait pas au niveau d'exigences attendues des services mais également des utilisateurs. Il a été mis en place et testé mais n'atteignait pas le niveau de qualité souhaité.

L'échéance de la prochaine rentrée scolaire a été contrainte par le fait qu'il a fallu tester plusieurs logiciels et les erreurs effectuées sur l'ancien logiciel ont permis de ne pas les reproduire sur le nouvel achat. Le lancement sera optimal pour la rentrée de septembre 2015.

Ces éléments d'informations donnés et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

*Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julien Freyburger', with a long horizontal stroke extending to the right.

Julien FREYBURGER